

**La situation de l'emploi  
des entraîneurs québécois  
d'athlètes de haut niveau**

Faits saillants de l'étude  
Rapport soumis au  
ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Suzanne Laberge, Ph.D.  
Francis Lalime, B.Sc.  
Département de kinésiologie  
Université de Montréal

**Novembre 2004**

Le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir nous a confié le mandat d'effectuer une étude sur la situation de l'emploi des entraîneurs<sup>1</sup> québécois d'athlètes de haut niveau, afin de voir dans quelle mesure leur situation s'est améliorée depuis 1986-1987, année où fut réalisée une première étude sur la question. Un sondage a donc été mené auprès des entraîneurs québécois qui ont encadré, depuis l'an 2000, au moins un athlète ayant participé à des compétitions internationales. Un total de 164 entraîneurs ont répondu au sondage, ce qui représente près de 90 % de la population ciblée. L'analyse des données révèle les faits saillants suivants.

- **Situation d'emploi** — Lors de la première étude, nous avons observé quatre principales situations d'emploi (Tableau 1). L'enquête de 2003-2004 nous permet de constater une nette augmentation du pourcentage de ceux qui occupent un seul poste. En effet, un entraîneur sur deux (55 %) peut se consacrer pleinement à ses fonctions d'entraîneur, alors que ce n'était le cas que pour un entraîneur sur trois (34 %) en 1986-1987.
- Le fait qu'un entraîneur sur quatre occupe encore en 2003-2004 un emploi principal à l'extérieur du domaine sportif (type 4) soulève des interrogations quant à la structure occupationnelle de ce secteur d'activité.

---

<sup>1</sup> La forme masculine est utilisée à titre de générique et désigne aussi bien les femmes que les hommes, sans discrimination.

Tableau 1 **Les quatre types de situation d'emploi des entraîneurs québécois d'athlètes de haut niveau**

Type de situation d'emploi	1986-1987	2003-2004
<b>Type 1</b> Entraîneurs à emploi unique	34 %	<b>55 %</b>
<b>Type 2</b> Entraîneurs ayant <b>un autre emploi à temps plein</b> dans le domaine sportif	22 %	<b>8 %</b>
<b>Type 3</b> Entraîneurs ayant au moins un autre emploi <b>à temps partiel</b> dans le domaine sportif	19 %	<b>13 %</b>
<b>Type 4</b> Entraîneurs ayant un autre emploi principal à <b>l'extérieur du domaine sportif</b>	25 %	<b>24 %</b>

- **Revenu d'emploi à titre d'entraîneur** — Le revenu annuel moyen des entraîneurs est de 26 376 \$ (écart type = 20 129 \$), ce qui demeure nettement inférieur au revenu annuel moyen des travailleurs québécois qui est de 34 500 \$ pour la même période de référence (source : Bureau de la statistique du Québec). Par ailleurs, on note une différence significative selon le type de situation d'emploi : les entraîneurs à emploi unique (type 1) ont un revenu annuel moyen de 38 451 \$, alors que celui des entraîneurs dont l'emploi principal est à l'extérieur du domaine sportif (type 4) est de 5 641 \$. Enfin, la proportion d'entraîneurs bénévoles a substantiellement diminué, passant de un sur quatre, en 1986-1987, à un sur huit en 2003-2004. Ce qui reflète une professionnalisation de l'occupation.

- **Somme annuelle moyenne des heures travaillées à titre d'entraîneur** — Les entraîneurs d'athlètes de haut niveau consacrent annuellement à peu près 2 000 heures (écart type = 800 heures) à leur travail. Il semble donc que cette occupation puisse correspondre à un emploi à temps plein. À nouveau, cependant, des différences importantes ont été notées selon le type de situation d'emploi : les entraîneurs à emploi unique allouent jusqu'à deux fois plus d'heures à leurs fonctions d'entraîneur que les autres. À cette étape des analyses, il ne semble pas que le type de sport (collectif, d'opposition ou individuel) influe sur le nombre annuel d'heures de travail.
  
- **Salaire horaire estimé** — Le volume important d'heures annuellement consacrées aux fonctions d'entraîneur vient mitiger la valeur monétaire du travail. Ainsi, le taux horaire moyen estimé est de 13 \$ l'heure (écart type = 10,30 \$ l'heure), soit le double du salaire horaire minimum au Québec. Bien que ce taux horaire soit deux fois plus élevé qu'en 1986-1987 (6 \$ l'heure), il demeure relativement faible compte tenu de la hausse des compétences (attestées par les certifications professionnelles; cf. certification professionnelle ci-dessous) observée chez les entraîneurs d'athlètes de haut niveau en 2003-2004.
  
- **Âge envisagé de la retraite** — Lors de l'étude de 1986-1987, nous avons été surpris de constater qu'un entraîneur sur trois envisageait de mettre fin à sa carrière d'entraîneur avant l'âge de 45 ans. Les conditions de travail et les probabilités de décrocher un emploi à plein temps constituaient les principaux motifs de cette anticipation. Il est indéniable que le retrait hâtif des entraîneurs d'expérience a des incidences négatives sur l'efficacité du système sportif : les entraîneurs se retirent du système alors qu'ils sont au sommet de leur compétence. Les résultats de l'enquête de 2003-2004 indiquent une amélioration non négligeable en ce qui a trait à l'âge envisagé de la retraite car

seulement un entraîneur sur dix envisage de prendre sa retraite avant l'âge de 45 ans. Par ailleurs, il faut noter que 50 % n'ont pas encore pris position concernant l'âge de leur départ, ce qui suggère tout de même une certaine fragilité du système.

- **Certification professionnelle** — Le niveau de certification des entraîneurs d'athlètes de haut niveau s'est manifestement amélioré depuis l'étude de 1986-1987. En effet, alors que plus de la moitié des entraîneurs n'avaient complété que le niveau 2 de certification en 1986-1987, en 2003-2004, 33 % détiennent le niveau 3 et 60 % le niveau 4 ou 5. Ceci constitue un atout, tant pour la qualité de l'encadrement des athlètes que pour l'efficacité du système sportif québécois.
- **Formation scolaire** — La formation scolaire des entraîneurs présente un profil tout à fait semblable en 2003-2004 à celui observé en 1986-1987. Ainsi, plus de deux entraîneurs sur trois détiennent un diplôme universitaire (majoritairement en kinésiologie ou en éducation physique) de premier ou deuxième cycle. Par ailleurs, il faut signaler que la formation scolaire ne semble pas constituer un déterminant majeur de la variation observée du revenu d'entraîneur.
- **Années d'expérience à titre d'entraîneur** — On a noté, en 2003-2004, une progression substantielle de l'expérience des entraîneurs. En effet, ces derniers ont en moyenne 18 ans (écart type = 8) d'expérience à titre d'entraîneur (tous niveaux confondus) contre 13 ans (écart type = 6) en 1986-1987. Ceci viendrait conforter la tendance à demeurer plus longtemps au sein du système sportif observée lorsqu'il était question de l'âge envisagé pour la retraite.
- **Expérience à titre d'athlète** — À l'instar de la formation scolaire, aucune différence significative n'a été signalée en ce qui a trait à

l'expérience à titre d'athlète (tant au niveau international que national) entre les entraîneurs sondés en 2003-2004 et 1986-1987. Deux entraîneurs sur cinq ont eu une expérience d'athlète de niveau international; trois sur dix ont une expérience d'athlète de niveau national et une proportion analogue n'a pas eu d'expérience à titre d'athlète. Ceci suggère qu'une certaine expérience à titre d'athlète peut constituer un atout dans le cadre d'un poste d'entraîneur d'athlètes de haut niveau.

### ***Caractéristiques sociodémographiques***

- **Âge** — L'âge moyen des entraîneurs sondés en 2003-2004 est de 40 ans, soit 4 ans de plus que celui enregistré en 1986-1987. Ils sont cependant plus jeunes que les travailleurs québécois dont l'âge moyen est de 45 ans.
  
- **Sexe** — La proportion de femmes chez les entraîneurs d'athlètes de haut niveau a doublé depuis 1986-1987, passant de une sur dix à deux sur dix, ce qui est positif au regard de l'avancement des femmes dans le domaine du sport. Toutefois, cette augmentation demeure timide compte tenu du petit nombre que cela représente. Diverses analyses ont été effectuées afin de vérifier si le profil de la situation d'emploi des femmes entraîneurs d'athlètes de haut niveau était différent de celui des hommes. Les résultats sont présentés dans la section suivante.

## **Profil des entraîneurs selon le sexe**

- **Différences** — Bien que les différences ne soient pas majeures, on note une plus faible proportion de femmes occupant un poste d'entraîneur à plein temps (type 1) et une plus forte proportion occupant un emploi principal à l'extérieur (type 4). Par ailleurs, un pourcentage plus élevé d'entre elles (63 % contre 48 % chez les hommes) ont un contrat de travail et détiennent une certification de niveau 4 ou de niveau 5 (71 % contre 58 % chez les hommes). Enfin, un pourcentage plus élevé de femmes n'ont pas d'enfant (63 % contre 43 %), ce qui suggère que les responsabilités familiales limitent davantage les femmes lorsqu'il s'agit d'occuper un poste d'entraîneur.
- **Similitudes** — Aucune différence significative n'a été notée en ce qui a trait au revenu annuel moyen (25 727 \$ pour les femmes et 26 548 \$ pour les hommes), au nombre d'heures travaillées, à la formation scolaire, à l'expérience à titre d'athlète ou aux années d'expérience à titre d'entraîneur, pas plus qu'à l'âge envisagé de la retraite. Il semble donc que le profil occupationnel des femmes entraîneurs d'athlètes de haut niveau soit similaire à celui des hommes. Toutefois, il est impossible de savoir si cela résulte de ce que l'on appelle une « sélection à l'entrée ».

Bref, il ressort de l'étude que plusieurs indicateurs signalent la progression des entraîneurs d'athlètes de haut niveau vers une forme de professionnalisation : diminution prononcée du bénévolat, hausse de la proportion d'entraîneurs à emploi unique, hausse du niveau de certification et allongement de la durée de la carrière. Bien sûr, il reste du chemin à parcourir, mais les résultats actuels sont encourageants.

## **Méthodologie**

Un sondage téléphonique, ou par voie électronique, a été effectué auprès de tous les entraîneurs qui ont encadré, depuis l'an 2000, un ou des athlètes ayant participé à des compétitions internationales. Un total de 164 entraîneurs ont été joints et ont retourné le questionnaire rempli. Afin d'évaluer l'évolution de la situation, nous avons repris sensiblement les mêmes questions que celles de l'étude de 1986-1987. Les principaux thèmes abordés étaient les suivants : l'accès à l'emploi, le nombre d'emplois détenus, le revenu annuel et le nombre d'heures de travail liés au poste d'entraîneur, l'âge envisagé de la retraite, les satisfactions et insatisfactions associées au poste d'entraîneur ainsi que les caractéristiques sociodémographiques des répondants.

## **Référence :**

Laberge, S. et Turmine, M. (1988). *Situation de l'emploi des entraîneurs d'excellence au Québec*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 107 pages.

Pour information : Guy Thibault, Ph.D.  
Direction du sport et de l'activité physique  
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir  
(418) 646-6652  
[guy.thibault@mamsl.gouv.qc.ca](mailto:guy.thibault@mamsl.gouv.qc.ca)